

LA COMMISSION DE LA DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
FÉDÉRALES POUR L'ALBERTA

SOUS L'AUTORITÉ DU FEDERAL ELECTORAL BOUNDARIES
READJUSTMENT ACT, R.S.C. 1985, c. E-3

AUDIENCE PUBLIQUE

PEACE RIVER, ALBERTA

le 8 octobre 2002

COMMISSION

Juge E.P. MacCallum
Mme Ritu Khullar
Donald J. Barry, Ph. D.

Président de la commission
Membre de la commission
Membre de la commission

Mme Miranda Petryshyn
Mme Dawn Mathews

Secrétaire de la commission
Spécialiste en géographie

S. Petryshyn, C.S.R. (A)

Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice

PEACE RIVER

N°	NOM DU PRÉSENTATEUR, DE LA PRÉSENTATRICE	PAGES
1	TERRY VULCANO	5 - 9 ; 26 - 28
2	JOYCE DVORNEK	9 - 12, 30
3	TOM BALDWIN	13 - 17
4	CAROLYN KOLEBABA	18 - 32
5	LORNE MANN	21 - 32

Audience publique tenue au Traveller's Motor Hotel
le 8 octobre 2002 à compter de 13 h 30

LE PRÉSIDENT : Bon après-midi, Mesdames et Messieurs. Merci d'être venus.

Ceci est une audience publique au sujet des Propositions préparées par la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales, à ne pas confondre avec nos homologues provinciaux, qui mènent leurs activités en ce moment.

Le but, bien sûr, de cette réunion et d'audiences telle celle-ci, est d'examiner les Propositions que nous avons faites et qui ont été publiées dans ce format, sur papier. Si quelqu'un en voulait une copie, il ou elle pourra s'en procurer une de notre secrétaire plus tard au cours de la réunion. Ils ont aussi - sous forme de résumé, il a été publié dans ce dépliant qui a paru dans les journaux importants, et tel que je l'ai mentionné, c'est sur le Web.

Pour votre information, nous avons aussi une brochure intitulée Representation in the House of Commons, qui contient beaucoup d'information et vous pouvez prendre une copie de ce document également si vous le désirez.

Je voudrais vous présenter les membres de la Commission. Je m'appelle MacCallum, je suis juge de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta à Edmonton. À ma droite, il y a Ritu Khullar, qui a été nommée par le président de la Chambre des communes. C'est une avocate pratiquant le droit à Edmonton. À ma gauche, se trouve M. Donald J. Barry, un politicologue de la University of Calgary. Lui aussi a été nommé par le président de la Chambre des communes.

Le personnel de la Commission comprend Miranda Petryshyn, assise à la droite de cette table-ci, et elle est la secrétaire de la Commission. Nous avons Dawn Mathews, la spécialiste en géographie, présentement en prêt de services d'Ottawa. Et notre rapporteur est Sonja Petryshyn, aujourd'hui.

Le processus de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales peut être décrit brièvement comme suit : nous sommes une commission indépendante. Nous relevons de la Federal Electoral Boundaries Readjustment Act of 1985. Il est attendu que nous soyons, et en effet nous sommes, entièrement libres de toute influence politique ou de directives politiques – de toutes sortes. Également, aucune influence administrative n’est exercée sur notre processus ; nous sommes, en un mot, indépendants.

On s’attend à ce que nous interprétions et desservions l’intérêt public dans un sens large, en exerçant notre mandat. Bien sûr, nous devons prendre des décisions et équilibrer des intérêts contradictoires également.

Nous accueillons des suggestions constructives, ce qui est le but d’une réunion comme celle-ci. Mais tous doivent comprendre que les soumissions qui nous sont faites seront évaluées dans le contexte plus vaste de l’intérêt public. En d’autres mots, nous voyons l’ensemble, et si votre point de vue particulier que vous nous présentez n’est pas retenu à la fin, j’espère que vous ne vous sentirez pas lésés ou insultés d’aucune façon ; soyez assurés que nous évaluerons attentivement tout ce que nous entendrons.

Nous avons le dernier mot dans ce processus, mais il s’agit d’un processus de consultation. Nous devons premièrement suivre les balises juridiques qui sont établies dans la section 15 de la Loi et dans la section 3 de la Constitution. Puis, nous tenons des audiences publiques, dont celle-ci, et à la suite de ces réunions, nous pouvons certainement apporter des modifications à notre Proposition et le ferons si nous jugeons utile de le faire.

Puis, nous rédigeons un Rapport qui est envoyé au président de la Chambre des communes, puis à un comité de la Chambre des communes où le Rapport sera examiné par les députés.

Ces derniers peuvent alors exprimer leurs objections, et après avoir reçu ces objections, nous pouvons à nouveau apporter des modifications à notre Rapport.

Nous préparons notre Rapport final, puis l'envoyons au Directeur général des élections et il rédige une loi sur la représentation électorale qui entre en vigueur à la suite d'une proclamation de la part du lieutenant gouverneur en conseil.

Tout cela doit se passer d'ici le mois de juillet 2003, l'an prochain. Les nouvelles limites ainsi établies ne peuvent pas être utilisées dans aucune élection avant le mois de juillet 2004. Alors, si une élection est déclenchée avant ce moment-là, elle se fera selon les limites actuelles.

Le but de l'exercice actuel est de recevoir les soumissions traitant du rajustement des limites des circonscriptions électorales et non pas pour examiner la formule de redistribution qui détermine le nombre de sièges alloués à chaque province. Cette formule est déterminée par l'application de la loi.

Le sujet a, je peux vous l'affirmer, suscité beaucoup d'intérêt et nous avons reçu bien des questions, et pour ce que cela vaut, je peux vous offrir une brève explication ; et à votre gré, vous pourrez examiner le diagramme sur le mur en arrière, qui est fait à la main et qui explique de façon abrégée la formule qui est utilisée.

Ce qui se passe, c'est que vous commencez avec les 282 sièges que la Chambre des communes avait en 1985. Vous soustrayez trois sièges de ce nombre, un chaque pour chacun des Territoires du Nord, Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Il vous reste 279.

Vous divisez la population des dix provinces – le dernier total de 1991 – par 279 et cela vous donne un quotient national.

Vous divisez la population de chaque province par le quotient national et cela vous donne un nombre théorique de sièges pour chacune des provinces.

Dans le cas de l'Alberta, cela en donne 28 et c'est là que nous en sommes pour l'Alberta. Ce n'est pas le cas pour toutes les provinces parce qu'il y a deux dispositions d'exemption qui s'appliquent.

L'une est la clause sénatoriale, selon laquelle aucune province n'aura moins de sièges dans la Chambre des communes qu'elle n'avait de sénateurs en 1915. Et la deuxième est la soi-disante clause de maintien des droits acquis, selon laquelle aucune province n'aura moins de sièges qu'elle n'avait de députés à la Chambre des communes lors du 33^e parlement, en 1976.

Alors sept des dix provinces bénéficient de plus de sièges qu'elles n'en auraient autrement à cause de la mise en application de ces clauses d'exemption.

C'est ce qui se passe, alors, si vous voulez en savoir plus sur le sujet, vous pouvez lire tout ce qu'il y a sur ce sujet dans ce dépliant et sous forme de résumé, tel que je l'ai dit, sur ce diagramme affiché au mur. Il n'y a rien que nous puissions y faire, alors le sujet ne fait pas partie de la discussion à cette réunion.

L'Alberta a une population de 2,9 millions et elle a 26 sièges en ce moment. Lorsque notre travail sera terminé, elle en aura 28.

La procédure de l'audience à cette réunion, Mesdames et Messieurs, est la suivante : chaque présentation sera limitée à 15 minutes ; je demanderai à la secrétaire de vous indiquer, en soulevant un morceau de papier, lorsqu'il ne vous restera que trois minutes. Les commissaires peuvent intervenir à n'importe quel moment au cours de votre présentation, mais je crois qu'ils essayeront, si possible, de ne pas vous interrompre au cours de votre soumission.

En tant que président, je devrai appliquer [le principe de] de la pertinence. Les gens veulent parler de toutes sortes de choses qui ne sont pas nécessairement reliées au sujet, alors je crains devoir faire cela, donc excusez-moi si je juge nécessaire de le faire.

Les intervenants peuvent poser des questions aux commissaires au cours de leurs présentations, et nous prendrons l'affaire en délibéré. Si vous nous laissez du temps entre la fin de votre présentation et les 15 minutes, nous ferons l'une de deux choses : nous répondrons aux questions su-le-champ ou nous les examinerons plus tard.

Nous ne pouvons pas accepter de présentations à partir de l'auditoire ou de représentations de l'auditoire jusqu'à ce que le dernier des intervenants ait terminé. Cela n'est que juste parce que ces personnes nous ont prévenus de leur intention de nous faire une présentation.

Mais si le temps le permet, et à la discrétion de la Commission, nous recevrons des questions de l'auditoire.

La première personne à notre horaire est M. Terry Vulcano et je vous demanderais de vous avancer, Monsieur, et de vous assurer que le micro est branché, et de faire votre présentation.

M. TERRY VULCANO : Merci. Voici les dix copies que nous sommes sensés vous apporter.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

M. TERRY VULCANO : Chère Commission ; merci de me fournir l'occasion de faire des commentaires sur les modifications proposées à la délimitation des circonscriptions électorales fédérales. Dans un système de représentation élu démocratiquement, il est important que la représentation soit juste, équitable et traitable.

Le grand nombre de personnes qui sont représentées par un député fait en sorte qu'il est difficile d'offrir des services et d'assurer une représentation. Mes commentaires actuels ne se veulent pas un reflet sur la façon dont le député local fait son travail.

Ma rétroaction vise toute la révision des limites électorales, en particulier la situation en Alberta. Le Canada est caractérisé par de fortes populations concentrées dans les villes et une population rurale répartie sur de vastes régions qui ne sont pas homogènes. Il est difficile de fournir une représentation équitable à une population aussi divergente.

La révision des limites a, moyennant quelques exceptions, quelques principes directeurs à suivre par rapport à la représentation. Ce qui fait que la taille des circonscriptions peut varier à partir

d'environ 30 000 à Nunavut, au Yukon et à l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'à presque 110 000 en moyenne pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Je ferai tout simplement un commentaire, je me sers des nombres publiés dans ceci, et je souligne qu'ils sont différents de ceux dans ce dépliant-là.

Bien des Canadiens, possiblement la plupart, comprennent le besoin d'une représentation basée sur une population de base plus faible pour les régions rurales très étendues. Le fait de devoir pouvoir se rendre dans une telle circonscription, de communiquer avec elle et de la représenter l'exige. Nous notons aussi que de telles régions ont des divergences dans la composition de leur population, de leurs antécédents culturels, de leurs intérêts et préoccupations, ce qui fait de la compréhension de ces différences un véritable défi.

Croyant que cela est vrai et espérant que la Commission de révision des limites cherche à assurer l'équité et la gérabilité des nouvelles circonscriptions électorales, l'on doit immédiatement demander pourquoi la circonscription de Grande Prairie-Peace River, l'une des plus grandes du point de vue de la superficie géographique, a le bassin de population de plus grand, du moins dans tout l'Alberta, à 122 000 personnes, elle a quatre, presque cinq fois le bassin de population des plus petites circonscriptions mentionnées plus haut.

Une analyse plus poussée du bassin de la représentation montre que plusieurs circonscriptions sont prévues pour Edmonton et Calgary. Huit chacune. Et d'autres sont situées englobant les grands centres, Medicine Hat, Lethbridge, Red Deer, Grande Prairie et Fort McMurray. En effet, le nom, le nom de la circonscription porte le même nom que la ville - représentant possiblement, de façon symbolique, qui est représenté et donc qui domine dans ces communautés – comme si on pouvait facilement incorporer les régions rurales à une ville.

Pour l'Alberta, il y a deux modèles importants utilisés pour la représentation. L'un où les grandes villes ont une multitude de représentants et les régions rurales où un noyau de population est dominant.

Aucun modèle ne semble convenir à l'électorat rural afin de s'assurer que leurs préoccupations, leurs désirs, leurs aspirations et leurs priorités sont entendus.

Il y a un autre modèle ailleurs au Canada. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard a quatre sièges. Sans prétendre vouloir parler au nom des citoyens de l'Île, il me semble qu'ils ont un système de représentation raisonnable où un député ne représente pas trop de gens et que la distance d'un électeur à l'autre n'est pas trop grande.

Il serait peut-être avantageux d'appliquer cette approche ailleurs dans le Canada rural.

Plutôt que d'obliger les villes et les régions rurales à se partager un représentant, en utilisant un bassin de population moins élevé, Medicine Hat, Lethbridge, Red Deer, Grande Prairie et Fort McMurray pourraient avoir leurs propres représentants, tout comme les régions environnantes pourraient le faire. Ceci offrirait une meilleure représentation à la fois aux populations urbaines et rurales, et ce serait conforme à la représentation ailleurs. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan bénéficient d'une population de base un peu plus réaliste, en moyenne d'environ 75 000.

Est-ce que les villes avec des concentrations de population ayant les mêmes besoins, intérêts et préoccupations ont besoin d'autant de députés pour représenter ces besoins, intérêts et préoccupations ? Surtout lorsque leurs moyennes dépassent certains bassins de populations rurales. Ceci est une question pour tout le Canada.

J'ai vécu plus de la moitié de ma vie dans des villes : Montréal, Winnipeg, Edmonton et Calgary. De façon générale, je trouvais que la plupart de mes concitoyens ne savaient pas le nom de leur député, mais cela les réconfortait de savoir qu'il y avait un député en vue dans leur ville, sinon un membre du Cabinet.

J'ai aussi habité dans différentes régions rurales de la Colombie-Britannique, dans l'Arctique et dans le Nord de l'Alberta. Là, tout le monde semblait savoir, non seulement qui était leur député, mais d'où il était – sa communauté. Je ne prétends pas parler aux noms des citoyens ; il est à

espérer que vous en apprendrez au sujet de leurs préoccupations lorsque vous tiendrez des réunions dans d'autres endroits. Il semble que la représentation fédérale et les préoccupations important plus aux Canadiens ruraux.

Bien que je mette l'accent, dans mes commentaires, sur l'Alberta, il y a aussi la question de la représentation équitable de chaque province. Vos commentaires admettaient au début de la session. L'on se demande quelle disparité importante existe d'une province à l'autre.

J'aimerais penser que la Commission a entendu certaines des différentes préoccupations partout au pays par rapport à la révision des limites et qu'elle peut accommoder la diversité des besoins des Canadiens à travers la nation.

Le travail de la Commission, d'établir des bases électorales justes, est un défi. J'ose espérer que vous pourrez prendre en considération la perspective offerte aujourd'hui, [qui] vous aidera à développer une représentation qui est juste, équitable et traitable. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur Vulcano. Avez vous un commentaire ? Monsieur Vulcano, merci beaucoup pour vos commentaires. Vous avez fait état de la population relativement élevée dans la circonscription proposée pour Grande-Prairie-Peace River. Laissez-moi vous assurer du fait que cela a reçu notre examen attentif. C'est trop grand pour que nous nous sentions à l'aise avec, mais c'est encore bien en deçà de la limite de 25 % établie selon les modalités de la section 15 de la Loi. En fait, cette limite de 25 %, plus ou moins, peut être dépassée dans des circonstances exceptionnelles. Nous n'avons pas été obligés de faire cela dans ce cas-ci, mais nous aimerions tout de même que ce soit plus proche du quotient provincial de 106 240 personnes.

La difficulté, c'est que cette région, le Nord-Ouest de l'Alberta, semble prisonnière de sa géographie. S'il y avait des routes traversant la province au nord de Lesser Slave Lake, vous pourriez facilement bâtir une circonscription qui comprendrait alors le Nord de l'Alberta, y compris Fort McMurray et Peace River, en d'autres mots, la région North Peace et Fort McMurray et plus au nord.

C'était le cas, à un moment, dans ce pays et cela s'est avéré terriblement difficile en termes de représentation effective. Les distances sont tout simplement trop grandes et il faut que vous fassiez le grand tour en descendant jusqu'à Athabasca.

Alors, la situation est telle qu'elle est en ce moment à cause de cela. Ce n'est pas une situation que nous aimons beaucoup.

Fort McMurray, comme vous le savez pour l'avoir lu, n'a qu'une population d'environ 88 000 dans la circonscription proposée. Mais Fort McMurray, à notre avis, ne représente pas de problème parce qu'il y a une telle croissance là-bas que c'est – si les prévisions ne sont justes qu'à 50 % , d'ici quelques années, elle sera au niveau du quotient provincial dans cette région.

Mais Peace River-Grande Prairie, malheureusement, est trop grande présentement et elle ne va faire que grandir ; alors, à court terme, cela demeurera un problème à moins que quelqu'un puisse proposer une solution à cela. Alors songez-y et écrivez-nous ; il y a encore beaucoup de temps de reste dans le processus pour pouvoir faire quelque chose à ce sujet si quelqu'un avait une meilleure idée.

Et notre prochain interlocuteur, alors, excusez-moi, est madame Joyce Dvornek, représentant l'arrondissement municipal de Big Lakes.

MME JOYCE DVORNEK : Bon après-midi. Monsieur le président, membres de la Commission, merci de nous permettre de vous faire cette présentation. Monsieur le président, je m'appelle Joyce Dvornek, conseillère de la municipalité de Big Lakes. Cette présentation est au nom du Conseil et nous sommes situés à l'intérieur de deux circonscriptions, notamment celles d'Athabasca-Fort McMurray et de Yellowhead.

Nous comprenons que vous essayer d'en arriver à une déviation de la norme de plus ou moins 17 % au niveau de la moyenne de population. Nous avons cela. À Fort McMurray, je veux dire Athabasca-Fort McMurray, moins 17 %.

Le Nord de l'Alberta est peu peuplé, alors nous déconseillons fortement toute proposition qui augmenterait leur taille. En effet, ensemble, Grande Prairie-Peace River et Fort McMurray-Athabasca couvrent 333 234 kilomètres carrés, ce qui représente 52,1 % de la masse terrestre de l'Alberta, ayant une population de 210 501 ou 7,1 % de la population de l'Alberta, et qui obtiendra seulement deux des 28 sièges dont dispose la province.

Nous remarquons toutefois que vous avez ajusté la limite sud d'Athabasca-Fort McMurray. Traditionnellement, la région de Westlock était incluse, mais pas dans votre Proposition. Il nous semble qu'une plus grande coordination pourrait être faite pour mieux coordonner les limites par rapport aux limites des circonscriptions électorales provinciales de l'Alberta et par rapport aux limites municipales. Par exemple, en baissant la limite sud d'Athabasca-Fort McMurray jusqu'à l'intérieur de Big Lakes south Township, un township au sud, que cela serait plus conforme aux limites de nos circonscriptions provinciales.

LE PRÉSIDENT : Excusez-moi, Madame, pourriez-vous répéter cela s'il vous plaît ?

MME JOYCE DVORNEK : Par exemple, en baissant la limite sud d'Athabasca-Fort McMurray jusqu'à l'intérieur de Big Lakes, un township au sud, cela la rendrait conforme à la limite de notre circonscription provinciale. Veuillez noter que personne n'habite dans cette région.

En ajustant la limite sud-ouest dans le comté de Grande Prairie en direction sud à partir de la Ligne de base 18 jusqu'à la rivière Wapiti, cela placerait toute le comté de Grande-Prairie dans la circonscription de Grande Prairie-Peace River.

Nous vous remercions pour votre temps, et en terminant, nous vous recommandons de bien tenir compte des difficultés qu'ont les députés pour bien desservir leurs circonscriptions dans les régions nordiques et peu peuplées du Canada.

C'est une de mes principales préoccupations, non pas que nous ne nous sentions pas représentés, mais il s'agit d'une tâche ardue pour quiconque de pouvoir rencontrer leurs circonscriptions lorsque ces personnes ont ces immenses régions à couvrir. Merci.

LE PRÉSIDENT : Vous alliez déposer une copie de vos documents auprès de nous, n'est-ce pas ? Merci. Donc, la secrétaire fera des copies de votre document pour nous, Madame Dvornek, et nous pourrions l'examiner en détail, à notre loisir, parce que c'est plutôt technique et je dois vous avouer que ses limites m'ont échappé.

MME JOYCE DVORNEK : D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT : Je comprends ce qui motive vos propos, mais –

MME JOYCE DVORNEK : C'est vraiment toute une question lorsque nous avons des limites fédérales, nous avons des limites provinciales et puis des limites municipales. Et on devrait vraiment s'efforcer de les coordonner, ce serait tellement plus efficace. Même lorsque vous parlez aux politiciens, il faut que vous parliez à votre député, et il est juste à l'extérieur de cette petite région ; alors il faut que vous vous rendiez parler à quelqu'un d'autre, et c'est une vaste région.

LE PRÉSIDENT : Bien, il s'agit certainement d'une vaste région. Je dois dire, toutefois, qu'il n'y a pas de véritable équivalence existant entre les limites fédérales, provinciales et municipales. Elles sont établies pour diverses raisons, bien sûr, et elles ne peuvent tout simplement pas coïncider, bien que ce serait désirable, parce que cela identifie une communauté d'intérêts à l'intérieur la circonscription électorale provinciale. Alors nous essayons de faire cela, nous ne réussissons pas toujours et nous sommes heureux d'apporter des changements afin d'obtenir ce résultat lorsque cela n'occasionne pas un grand déplacement de population. Nous étudierons certainement la question.

Avez-vous des commentaires ?

DR. BARRY : Non.

MME KHULLAR : J'aimerais tout simplement tirer un point au clair, et je suis sûre que cela fait partie de votre soumission, mais si j'ai bien compris, vous avez deux suggestions distinctes. L'une portant avec la limite sud d'Athabasca-Fort McMurray ? Et la deuxième suggestion portant sur la limite sud de Grande Prairie-Peace River ?

MME JOYCE DVORNEK : C'est ça.

MME KHULLAR : D'accord. J'étais confuse. J'ai cru qu'il y avait peut-être une seule suggestion à un certain moment, pas deux. Et elles sont soulignées dans votre soumission ?

MME JOYCE DVORNEK : Oui, elles le sont.

MME KHULLAR : D'accord. Nous pourrions donc y trouver les détails. Comme cela, l'arrondissement municipal de Big Lakes se trouve à la limite –

MME JOYCE DVORNEK : C'est ce jaune—

MME KHULLAR : D'accord.

LE PRÉSIDENT : Oh, je vois. Elle l'a souligné, oui ?

MME KHULLAR : Merci beaucoup. C'est très utile.

LE PRÉSIDENT : Oui, merci beaucoup, Madame.
Monsieur Tom Baldwin, directeur exécutif du Northern Alberta
Development Council.

M. TOM BALDWIN : Merci, Monsieur le président. Je comprends que vous avez des copies de la soumission du Northern Alberta Development Council devant vous ?

LE PRÉSIDENT : Merci. Oui.

M. TOM BALDWIN : Monsieur le président, tout simplement à titre de renseignements de base pour les membres de la Commission, le Northern Alberta Development Council a le mandat de promouvoir le développement du Nord. Il s'agit d'un conseil composé de dix membres ; le président est le député de l'Assemblée législative de l'Alberta pour Peace River, Gary Friedel, et il y a neuf membres qui sont nommés selon le processus d'un décret en conseil établi par le gouvernement provincial.

La superficie que couvre le Conseil s'étend à environ 60 % de l'Alberta et la population est à peu près de 10 %, en fait, c'est probablement juste en deçà du 10 %. Donc, c'est une vaste région et tel que l'a mentionné la sous-préfète Dvornek, une petite population qui s'étend sur tout le Nord.

On pourrait dire qu'en général, la partie sud de la limite du Northern Alberta Development Council comprend Grand Cache, ressort pour englober Whitecourt, traverse pour comprendre Athabasca, et tout droit de travers pour inclure Bonnyville, St. Paul, Cold Lake. Donc, dans l'ensemble, il s'agit d'une assez vaste région.

Monsieur le président, l'actuel –

LE PRÉSIDENT : Excusez-moi ? Serait-il juste de dire que c'est au nord de la rivière Athabasca et au nord de la rivière North Saskatchewan, en termes généraux ?

M. TOM BALDWIN : Ça, c'est probablement un peu grand comme territoire, Monsieur le président, mais en termes généraux, vous pourriez utiliser cela en tant que repères, oui.

LE PRÉSIDENT : D'accord.

M. TOM BALDWIN : Présentement, il y a quatre limites électorales fédérales à l'intérieur de la région de la Northern Alberta Development Council : Athabasca, Peace River, Vegreville et Yellowhead et selon les Propositions avancées par la Commission, Athabasca, Wabasca, Peace River, Westlock, St. Paul et Yellowhead.

Monsieur le président, l'un des grands défis dans le Nord, tel que vous l'avez mentionné, c'est d'assurer la représentation effective et de vouloir s'assurer que la voix du nord de l'Alberta soit entendue à Ottawa par l'entremise de la Chambre des communes.

Nous sommes conscients du fait que cela est un défi dans le Nord lorsque vous examinez les niveaux de population et les vastes superficies qui sont couvertes. Lorsque la Commission révisera les Propositions, Monsieur le président, le Northern Alberta Development Council ose espérer qu'elle prendra en considération quelques facteurs par rapport à ces limites.

La première, c'est d'équilibrer les intérêts ruraux et urbains. Selon le système des Provincial Electoral Boundaries, la pondération des intérêts ruraux et urbains en Alberta a été assez réussie, et en fait, cela a été assez efficace eu égard à la pondération des intérêts ruraux et urbains pour tout l'Alberta. Il est à espérer, Monsieur le président, qu'il s'agit d'un principe que cette Commission examinera, et j'oserais ajouter, non seulement en termes de la pondération des intérêts ruraux et urbains de tout l'Alberta, mais il y a probablement un intérêt encore plus important de s'assurer d'un équilibre entre les intérêts de toutes les régions du pays lorsqu'il s'agit de notre gouvernement fédéral.

Deuxièmement, et je tiens à vous remercier, Monsieur le président, premièrement de reconnaître les défis de lier l'est et l'ouest à travers le Nord de l'Alberta ; ça c'est quelque chose dont quelques-uns de mes collègues, ici derrière moi ce soir, font la promotion avec beaucoup de succès. Mais il s'agit d'une des réalités, et je crois que les liens socio-économiques, qu'ils soient reliés au transport ou aux modes d'échanges traditionnels, il peut s'agir des liens entre diverses communautés, mais aussi l'historique et social – l'interaction historique, sociale et humaine a créé au fil des ans, je crois, des limites de quelque sorte en termes de facteurs à considérer en établissant où les circonscriptions pourraient être, Monsieur le président.

Troisièmement, le – et un principe utilisé en Alberta est le niveau de difficulté pour desservir. Lorsque vous examinez certaines des circonscriptions du Nord, je crois qu'il est important d'essayer de déterminer un facteur quelconque par rapport à ce niveau de difficulté à desservir. Comme l'accessibilité physique à toutes les parties de la circonscription. Nous avons encore des

communautés ici en Alberta auxquelles on ne peut pas accéder à l'année longue et l'on devrait tenir compte de ce genre de facteur, Monsieur le président.

La taille de la circonscription à laquelle vous avez fait allusion, la distance entre les communautés à l'intérieur de cette circonscription. Des éléments naturels qui peuvent influencer sur le niveau d'accessibilité du point de vue physique, et même Monsieur le président, la distance entre la circonscription et la Chambre des communes. Les députés provinciaux du Nord de l'Alberta et certains de leurs collègues du Nord ont toute une distance à parcourir dans leurs déplacements aller et retour à Ottawa.

Et finalement, monsieur le Président, dans la foulée d'une série d'éléments dont il faille tenir compte, il y a le nombre de communautés à l'intérieur d'une circonscription. Dans les circonscriptions du Nord de l'Alberta, il y a plusieurs conseils municipaux, des autorités en matière de santé, des conseils scolaires, qui exigent un certain contact avec leurs députés fédéraux. J'ajouterais aussi que cela s'applique aussi aux comités nommés à l'intérieur de ces circonscriptions, Monsieur le président.

Il est parfois facile de dire qu'avec notre technologie moderne, que ce soit des télécopieurs, des courriers électroniques ou quoi que ce soit, que la taille de la circonscription est possiblement réduite en tant que facteur à considérer ou encore le contact face-à-face

Le Northern Alberta Development Council estime, Monsieur le président, que cela n'est pas le cas. Les électeurs veulent encore cet accès à leur député, ou, dans le contexte provincial, à leur représentant à la Législature albertaine, et veulent ces rencontres en personne.

Dans le cas de la circonscription de Grande Prairie-Peace River, où le représentant législatif -- je devrais plutôt dire le député, à l'heure actuelle est situé à Grande Prairie ; pour que certains de ces électeurs puissent le rencontrer, cela pourrait représenter plus de 8 à 9 heures de route, dans un sens seulement, Monsieur le président.

Alors je crois que malgré notre technologie moderne, le nombre des communautés, la taille de la circonscription, devraient tous faire partie de l'équation.

Ceci étant dit, Monsieur le président, les membres du Northern Alberta Development Council ont unanimement entériné deux recommandations qu'ils voudraient vous transmettre.

Premièrement, que le nombre actuel de députés qui représentent le Nord de l'Alberta ne soit pas diminué ; et deuxièmement, que toute modification à la limite des circonscriptions électorales fédérales tienne compte du besoin de pondération entre les intérêts ruraux et urbains, des liens socio-économiques, du niveau de difficulté pour desservir, et finalement, du nombre de communautés desservies par un membre du Parlement.

Monsieur le président, ceci met fin à la présentation du Northern Alberta Development Council.

LE PRÉSIDENT : Merci infiniment. Avez-vous des commentaires suite à la présentation de monsieur Baldwin ?

MME KHULLAR : Monsieur Baldwin, est-ce que le Northern Alberta Development Council aurait des suggestions précises ou des commentaires se rapportant à la Proposition ?

M. TOM BALDWIN : Le seul, Madame Khullar, serait le – je crois d'examiner certaines des limites. Je crois que la circonscription proposée pour Athabasca-Fort McMurray, certains des liens – les liens socio-économiques ne se feraient pas très facilement compte tenu de la carte proposée.

Je sais que vous avez examiné la région d'Athabasca-Boyle. On pourrait suggérer que le lien le plus serré avec Fort McMurray se situe dans la région de Lac La Biche. Il pourrait y avoir de ces – le long des lignes que vous voudrez examiner compte tenu de certains des liens socio-économiques.

J'aime la façon dont le président a dit être prisonnier de la géographie, et je crois que Peace River-Grande Prairie, bien qu'il y ait une préoccupation évidente à l'idée de desservir une population aussi importante sur une superficie aussi grande, possiblement à ce point-ci que c'est la meilleure solution. Je crois que les membres du Conseil reconnaissent cela, mais tout en gardant un œil sur l'avenir au fur et à mesure de la croissance du Nord de l'Alberta. Possiblement que la prochaine fois que la révision des limites électorales se fera ici en Alberta qu'il y aura lieu de faire quelques ajustements, et pour être très sincère, j'oserais espérer que par le temps qu'il y aura un autre examen des limites que possiblement nos liens est/ouest qui traversent le nord seront un peu mieux et que cela vous fournira des occasions, ou à la prochaine Commission qui se rend ici, si vous comprenez.

MME KHULLAR : Merci.

LE PRÉSIDENT : Oui, merci beaucoup, Monsieur. Cela nous aide beaucoup.

M. TOM BALDWIN : Merci.

LE PRÉSIDENT : Mme Carolyn Kolebaba ; est-ce que je prononce le nom correctement ?

MME CAROLYN KOLEBABA : Oui.

LE PRÉSIDENT : N'est pas à l'horaire, mais elle a demandé à être entendu. Elle est du comté de Northern Sunrise. Il nous fait plaisir de vous accueillir, Madame ; allez-y.

MME CAROLYN KOLEBABA : Merci. Je m'appelle Carolyn Kolebaba, et je suis préfète de comté de Northern Sunrise. Bon après-midi, Mesdames et Messieurs, et merci d'avoir l'occasion de m'adresser à la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour l'Alberta.

En créant les limites pour atteindre le but d'une représentation effective, le comté de Northern Sunrise vous demanderait de tenir compte des facteurs, autres que la population, qui suivent :

La taille géographique : À cause de la taille géographique de la circonscription de Peace River, il est très difficile pour le député de maintenir un contact direct et qui ait du sens. On doit tenir compte du facteur humain. Le Nord doit combattre les intempéries et le manque de routes pour se rendre du point A au point B. Notre député fait de son mieux pour couvrir cette circonscription et pour avoir le contact personnel nécessaire avec son électorat de la meilleure façon possible.

Je dois vous poser cette question : Est-ce que notre voix du Nord de l'Alberta sera perdue dans une élection fédérale ? Ce n'est un secret pour personne que le résultat d'une élection a été décidé même avant que nous ayons voté. Combien d'Albertains vont voter aujourd'hui dans des élections fédérales ? Sommes-nous déjà tellement éloignés de ceux qui prennent les décisions que nous avons perdu tout espoir en le système ? Nous croyons que l'érosion de la représentation rurale est le principal facteur contribuant au désillusionnement des électeurs du Canada rural.

À cause du nombre de circonscriptions dans les centres métrouurbains, la population urbaine a déjà le pion sur la rurale.

Les formules basées sur la population ne fonctionnent pas dans le North. Le député métrouurbain pour avoir accès à six ou sept journaux et à plusieurs postes de radio et de télévision de façon quotidienne. Le député rural ne jouit pas de cet avantage. Les systèmes de communication sont établis de sorte à ce que les représentants parlementaires urbains peuvent faire des sondages auprès de leurs électeurs de façon quotidienne. Nos représentants parlementaires dans le Nord sont désavantagés à cause du manque de communication quotidienne.

Le contact régulier avec les députés. Le nombre de gouvernements locaux et d'organismes communautaires réclamant un contact avec leurs représentants parlementaires augment au même moment que nous, les gens du Nord, voyons nos voix et notre vote étant perdus au profit des centres métrouurbains.

Les municipalités et les industries deviennent plus exigeantes par rapport à nos représentants parlementaires. On ne peut pas régler tous les problèmes ou toutes les préoccupations par téléphone ou par ordinateur.

Il faut voir pour croire. Il faut que nous ayons plus de ressources au fur et à mesure que nous continuons de croître dans le Nord pour que le député comprenne la complexité des questions auxquelles nous sommes confrontés chaque jour. Les députés ruraux ont déjà du mal à composer avec les défis dans leurs circonscriptions. La surcharge est un facteur.

Ce Comité doit reconnaître que s'il agrandit les limites et réduit le nombre de circonscriptions rurales, ce facteur de surcharge augmentera. La prochaine question qui doit être posée, c'est qui consentira à se présenter à une élection fédérale sachant que peu de temps par après, cette personne devra s'acquitter d'un montant de travail intenable ?

La distance. La distance entre les communautés et leur emplacement éloigné présentent un ensemble de défis uniques. Le député doit établir ses priorités de sorte à fournir un contact individuel avec ses électeurs. Je voudrais mettre ce Comité en garde quant au bien-fondé d'un principe soutenant tout changement aux limites qui réduirait le nombre de circonscriptions rurales et augmenterait la représentation métro-urbaine.

Puis-je vous rappeler encore une fois que les formules basées sur la population ne fonctionnent pas dans le Nord.

En terminant, je vous soumet l'observation qui suit. Le Nord du Canada commence à se demander s'il fait partie de la mosaïque canadienne. Les résidents ruraux de l'Alberta ont besoin, à tout le moins, de maintenir le nombre existant de représentants parlementaires pour que notre voix puissent être entendue à Ottawa. De façon générale, notre système électoral devrait être réévalué. Il ne représente pas effectivement les régions peu peuplées du Canada. Notre Sénat n'est plus efficace et ne représente plus le pays.

Nous appuyons votre recommandation pour les limites de la circonscription de Peace River. Si le nom de notre circonscription doit changer, il devrait devenir Peace River-Grande Prairie, puisque Peace River représente la région entière.

Merci d'avoir eu l'occasion de faire cette présentation.

LE PRÉSIDENT : Merci infiniment, Madame. Avez-vous des commentaires ou des questions ?

MME KHULALR : Juste une question. Où se trouve le comté Northern Sunrise ?
Pouvez-vous me l'indiquer sur la carte ?

MME CAROYN KOLEBABA : Vous connaissez l'arrondissement municipal d'East Peace ?
Trouvez-vous l'arrondissement municipal d'East Peace sur votre carte géographique, là ?

MME MATHEWS : Arrondissement municipal ?

LE PRÉSIDENT : Arrondissement municipal.

MME CAROLYN KILEBABA : L'arrondissement municipal d'East Peace.

MME MATHEWS : East Peace. Ah, oui.

MME CAROLYN KOLEBABA : Bon, c'est ça le comté Northern Sunrise. Nous avons fait changer le nom en juillet.

LE PRÉSIDENT : Oh.

MME KHULLAR : D'accord. Alors vous êtes donc complètement à l'intérieur de la circonscription proposée de Grande Prairie-Peace River ?

MME CAROLYN KOLEBABA : Oui, c'est cela.

MME KHULLAR : Merci. Je ne sais pas s'il y en avait d'autres ? La Commission pourrait avoir d'autres questions, je ne sais pas. C'est tout pour moi.

LE PRÉSIDENT : Je n'ai rien d'autre pour vous.

MME CAROLYN KOLEBABA : D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT : Bien, la présidence reconnaît le Maire, qui a été assez gentil de venir nous voir, Lorne Mann. Monsieur Mann, malgré le fait que vous n'êtes pas à l'horaire, aimeriez-vous nous dire quelques mots ?

M. LORNE MANN : Quelques commentaires seulement. J'ai trouvé les intervenants bien renseignés et ils ont bien répondu à vos remarques d'ouverture, Monsieur, à savoir que nous sommes trop grands et que la superficie, aussi, est trop grande. J'ai aussi aimé l'idée que les limites soient aussi conformes que possible aux provinciales, de défendre, vous savez, ce point de vue en tant que facteur. Cela rendrait les choses beaucoup plus pratiques.

Et la question du rural et de l'urbain, est-ce vraiment une question de couloir contre non-couloir, car cela semble être une question importante au provincial, mais c'est une objection fondée, et notre circonscription démontre l'écart entre le facteur de la superficie terrestre, et conséquemment la possibilité d'offrir des services et la population.

Mais est-ce que la population n'est pas plutôt une question du moment où on la compte, parce que tous les nombres sont tirés du recensement qui est fait en juin, tandis qu'au cours de l'hiver, notre population – qu'estimeriez-vous ? Elle triple parfois. Je veux dire, dans la région de Manning il y a de cela deux hivers, il y avait environ 6 500 personnes, travailleurs saisonniers dans la région de Chinchaga. Et cela, ce n'est qu'une petite parcelle du Nord, alors, bien que le bureau chef et la file d'attente soient à Calgary et Edmonton, 70 % des ressources proviennent de cette région qui alimente l'économie ; donc, non seulement la population est sous-évaluée lors du recensement, mais bien des gens gagnent leur vie ici, leur revenu ici et y ont indirectement leur

gagne-pain ici. Je crois qu'une étude a démontré que 265 000 emplois étaient créés à partir de l'agriculture en ville, puis la ville a soudainement commencé à être plus sensible à l'agriculture.

Mais encore, le plus grand stress, bien sûr, c'est d'élire de la qualité et pas nécessairement de la quantité, alors j'étais heureux de voir que cela ne semble pas avoir de répercussions sur le Nord, mais une question et une chose que j'ai apprise aujourd'hui, c'est que le soi-disant couloir-lien de Peace River-Fort McMurray, que le manque d'un tel couloir rend non seulement difficile de desservir cette région en tant que député, mais cela rend la chose impossible et contre-indiquée.

Alors, bien que nous aimerions voir une route transcanadienne nordique est/ouest, le fait que cela rend impossible le fait d'avoir un représentant commun le long de cette voie d'accès c'est un argument de taille pour faire avancer cela ; donc, cela a été un énorme facteur d'apprentissage. Parce qu'il est difficile de desservir – et nous avons tendance à quasiment traiter les Fédéraux d'insignifiants ici à cause de l'aliénation – mais aussi même à l'intérieur de notre circonscription, notre représentant parlementaire, notre député est à deux heures de route par voie terrestre lorsqu'il est ici, et à 50 milles de route lorsqu'il est au travail, alors cela rend les choses difficiles. Et encore une fois, l'accent est celui de la qualité contre la quantité et je suis content que cela n'a pas changé.

Je partage l'avis de la préfète Kolebaba, à savoir que le changement du nom de la circonscription à Grande Prairie-Peace River, la marque de commerce du nord-ouest de l'Alberta étant surtout Peace River et c'est – Grande Prairie est une ville dynamique à ce moment-là et probablement la seule ville à l'intérieur de notre circonscription à ce moment-là ; mais nous espérons que cela ne sera pas le cas à l'avenir.

Alors, la marque de commerce est importante à la fois du point de vue international étant donné l'importance des produits agricoles de Peace River, reconnus mondialement, mais aussi en tant qu'identité canadienne, mais sans – s'ils doivent être là-dedans, ajoutons-les à la fin.

Outre cela, merci beaucoup pour votre bon travail.

MME CAROLYN KOLEBABA : Je suis d'accord.

LE PRÉSIDENT : Ceci met fin à toutes les interventions prévues, les intervenants qui nous avaient prévenus, et je crois que nous pouvons entendre quelques membres de l'auditoire si – nous en avons le temps. Donc, si quelqu'un avait une question ou une suggestion à nous poser, veuillez vous approcher du micro et vous identifier et nous vous écouterons.

Plutôt que cela, quelqu'un est parti. Bien, je dois dire que nous avons aimé notre voyage ici, je suis content que plus de personnes que prévu se soient présentées. On ne sait jamais si l'on doit interpréter le fait d'un petit nombre de personnes en tant qu'approbation ou simplement comme un manque d'intérêt.

MME CAROLYN KOLEBABA : Vous étiez à Grande Prairie hier soir ?

LE PRÉSIDENT : Oui, nous étions à Grande Prairie.

MME CAROLYN KOLEBABA : Pouvez-vous nous dire comment cela s'est passé ?

LE PRÉSIDENT : Il y avait moins de monde là.

MME CAROLYN KOLEBABA : Y a-t-il eu des objections émises, semblables aux nôtres ou pas ?

LE PRÉSIDENT : Quelques objections mineures aux limites électorales au sud pour inclure, vous savez, des régions en particulier que nous ne connaissons même pas, alors cela montre combien des réunions comme celles-ci sont utiles, parce qu'à moins que vous n'ayez de l'information détaillé au sujet de la localité, vous ne pouvez pas toujours établir des limites sans, par inadvertance, en retrancher une partie de la population que vous auriez dû laisser intacte. Alors, nous avons appris quelque chose là.

Nous n'avons pas obtenu de solution à notre problème d'une circonscription trop peuplée ; alors, à court terme, il n'y aura pas grand changement et la situation demeurera telle qu'elle existe présentement.

MME CAROLYN KOLEBABA : Bien, c'est bien, parce le comté de Northern Sunrise ne veut pas se voir retranché et inséré dans Fort McMurray-Athabasca parce nous n'avons aucun lien d'échanges quels qu'ils soient. Nous ne pouvons pas nous y rendre. Alors, s'il doit y avoir des changements, nous ne voulons pas être 'la hache'. Le gouvernement provincial essaie de nous faire cela en ce moment et nous ne l'acceptons pas ainsi.

LE PRÉSIDENT : Nous allons étudier cela attentivement.

Nous avons, en passant, reçu une requête, celle d'apporter des modifications à la limite entre Athabasca-Fort McMurray et Grande Prairie-Peace River dans la région de Jean d'Or Prairie ; à l'heure actuelle, elle élimine la réserve Fox Lake à laquelle il n'y a aucun accès de l'est, de la direction de Fort McMurray et qui est complètement desservie à partir de la région de Fort Vermillion, et nous ne savions même pas qu'un tel problème existait parce nous n'avions pas apporté de changements à la limite là-haut, l'ayant laissée telle quelle. Mais quelqu'un a fait une suggestion très à point, à savoir que la limite pourrait facilement faire un croche pour inclure la région de la façon qu'elle est naturellement desservie.

MME CAROLYN KOELBABA : Oui.

M. LORNE MANN : Ne viennent-ils pas tout juste de parafer une entente pour une route tous services accessible à l'année longue ?

MME CAROLYN KOLEBABA : À partir de ce côté.

LE PRÉSIDENT : De Fort Vermillion, oui.

MME CAROLYN KOLEBABA : Mais pas de Fort McMurray parce qu'ils devraient être de notre côté.

MME KHULLAR : Alors, c'est une proposition que les gens d'ici appuieraient également ?

MME CAROLYN KOLEBABA : C'est logique. Vous ne voulez pas aliéner qui que ce soit.

LE PRÉSIDENT : Non. C'est le genre de chose que nous voulons entendre parce que nous ne le saurions pas autrement.

Oui, Monsieur ?

M. TERRY VULCANO : Vous avez mentionné que vous ne recevez pas de suggestions –

LE PRÉSIDENT : Pourriez-vous vous avancer parce que nous devons entendre votre voix pour la postérité sur l'enregistrement ?

M. TERRY VULCANO : Vous avez dit que vous n'avez pas reçu de suggestions au sujet de ce qui pourrait être fait au sujet de la taille de la circonscription et ma présentation n'était pas assez explicite à ce moment-là d'abord.

LE PRÉSIDENT : Je crois avoir compris ce que vous avez dit, oui. Mais vous avez parlé de façon générale ; je crois que vous aimeriez que le Nord soit considéré une région spéciale sous la Loi, de sorte à ce qu'une circonscription moins peuplée puisse être justifiée.

M. TERRY VULCANO : Mais, ma solution, c'était d'en retirer des villes.

LE PRÉSIDENT : D'en retirer des villes ? Oui, bien sûr, Monsieur, nous devons être guidés premièrement par la population selon la section 15 de la Loi.

M. TERRY VULCANO : Je ne vous suggère pas de faire quoi que ce soit à l'extérieur de vos

paramètres.

LE PRÉSIDENT : Non.

M. TERRY VULCANO : Je voudrais simplement, vous savez, m'assurer que vous compreniez bien ma suggestion ?

LE PRÉSIDENT : Il est possible, alors, que je ne vous comprenne pas bien ? Comment pouvons-nous en retirer des villes sans que nous laissions aux villes des populations trop nombreuses dans chaque circonscription ?

M. TERRY VULCANO : Quel est le plus de gens que vous pouvez avoir dans une circonscription ? 140 000 ?

LE PRÉSIDENT : La Loi indique 25 % au-delà du quotient provincial.

M. TERRY VULCANO : Alors, cela en vient à quoi ?

LE PRÉSIDENT : 25 % de 106 000, ce qui est disons 26 000 au-delà de 106 000, slors cela serait d'à peu près 131 000. Et puis, elle indique aussi que nous pouvons dépasser ce montant dans des circonstances extraordinaires.

M. TERRY VULCANO : Alors, cela donne 106 plus le 26, vous pourriez aller jusqu'à environ 130 ?

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. TERRY VULCANO : Alors, si vous utilisez ce 130 000 et que vous le répartissiez entre les villes, vous pourriez alors avoir une circonscription de moins dans les villes.

LE PRÉSIDENT : Cela est possible du point de vue mathématique, mais je doute que cela soit acceptable du point de vue juridique.

M. TERRY VULCANO : Juridiquement acceptable ?

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. TERRY VULCANO : Mais vos paramètres n'étaient-ils pas de – pourvu que vous suiviez ces paramètres ?

LE PRÉSIDENT : C'est une exception, Monsieur. Nous devons nous rabattre sur la population, le vote paritaire, la représentation par la population, de quelque façon que vous vouliez appeler cela. Voilà.

M. TERRY VULCANO : Je ne vous suis pas ; si les paramètres , c'est que vous pouvez dépasser de 25 % --

LE PRÉSIDENT : Voulez-vous que – bien, je vais vous lire la section 15 ; peut-être que ce n'est pas juste de – si vous examinez votre Proposition, avez-vous une copie de ceci à apporter chez vous ?

M. TERRY VULCANO : J'en prendrai une, oui.

LE PRÉSIDENT : Le paragraphe 15 (a) de la Loi exige que la Commission crée des circonscriptions électorales dont la population devra correspondre d'aussi près qu'il est raisonnablement possible de le faire au quota électoral. Alors, cela, c'est le premier paramètre.

Ou la taille moyenne de la circonscription électorale pour la province. Selon la formule et ainsi de suite, le nombre de sièges dans la Chambre des communes a été augmentée de 301 à 308.

Parce que cela se poursuit – du moins, notre document ajoute que puisque la population de l'Alberta a grandi, nous avons maintenant droit à deux sièges supplémentaires, alors cela fait 28, sur un quota électoral de 106 243. Nous sommes conscients du fait que la Loi traite de plus que la représentation par la population parce que la section 15 (1) (b) poursuit ainsi :

La Commission devra tenir compte de ce qui suit en déterminant les limites raisonnables pour les circonscriptions électorales : (1) La communauté d'intérêt ou la communauté à laquelle on s'identifie ou le modèle historique d'une circonscription électorale dans cette province et (2) Une taille géographique traitable pour les arrondissements dans les populations rurales peu peuplées ou les régions nordiques de la province.

Bien sûr, cela est une préoccupation des plus importantes pour les gens qui habitent dans la moitié nord de la province parce que le centre géographique de la province se trouve près de Swan Hills, en Alberta. Au nord de cela, il y a deux circonscriptions, deux députés ; au sud de cela, il y en aura 26. Alors, c'est un grand problème pour les gens du Nord de sorte à avoir une représentation effective.

Alors, nous tenons certainement compte de ces choses et nous apprécions vos commentaires. Je peux vous dire que nous recevons des lettres inflexibles de certains coins disant qu'il n'y aucune justification possible pour ne pas égaliser les 28 circonscriptions en termes de population, aucune, disent-ils.

Donc, un vote par personne, ça c'est la polarité à l'autre extrémité de l'échelle. Il est évident que cela n'est pas correct et ce n'est pas la loi. Donc, c'est une question d'équilibre entre les intérêts, mais je comprends votre point, Monsieur. Merci infiniment.

MME CAROLYN KOLEBABA : Vous recevez donc des commentaires sur le Sénat ? En avez-vous reçu dans votre petite tournée ici ?

LE PRÉSIDENT : Non, je ne le crois pas. Oh, oui. Une personne avait des choses dérogatoires à dire au sujet de –

MME CAROLYN LOLEBABA : Ce n'était pas aussi poli que les miennes ?

LE PRÉSIDENT : Cela est sans objet, alors –

M. LORNE MANN : La seule chose pire que cela, c'est qu'ils n'en parlent pas.

LE PRÉSIDENT : C'est quelque chose que nous ne pouvons absolument pas discuter.

MME CAROLYN KOLEBABA : Vous ne pouvez pas en parler ?

LE PRÉSIDENT : Non.

MME CAROLYN KOLEBABA : D'accord.

MME JOYCE DVORNEK : Je n'ai qu'une seule question, et cela vous permettra peut-être de mieux vous familiariser avec la région, la superficie dont nous discutons. Comment vous rendez-vous à vos différents sites ?

LE PRÉSIDENT : Par avion.

MME JOYCE DVORNEK : Par avion ?

LE PRÉSIDENT : Excepté dans le centre de l'Alberta où nous nous rendrons par voiture. C'est par choix, ce n'est pas par nécessité. Nous aurions pu conduire, mais les audiences auraient duré deux mois plutôt qu'un.

MME JOYCE DVORNEK : Je crois que c'est le point que je veux faire.

LE PRÉSIDENT : Oh, je crois que ce point est évident, Madame, tout le monde sait cela. Vous n'avez qu'à consulter la carte.

MME JOYCE DVORNEK : Mais il est parfois très facile de l'oublier et nous avons l'impression d'avoir été oubliés. C'est pourquoi nous sommes ici.

LE PRÉSIDENT : Oui. Merci.

M. GARY LINDSTROM : Notre difficulté, c'est que dans le Nord, ici, c'est qu'il y a des gens qui habitent dans un endroit comme Edmonton qui pensent que le Nord, c'est Edmonton, et nous nous objectons à cela.

LE PRÉSIDENT : Je connais ce sentiment, Monsieur. J'ai exercé mon métier en Alberta rurale pendant 18 ans.

MME CAROLYN KOLEBABA : Pourrais-je vous demander s'il y avait un corridor liant l'est et l'ouest – comme c'est une question hypothétique – mais s'il y avait une route majeure qui traversait le Nord, pourrions nous être considérés, dans ces conditions, une région spéciale et au nord de la route ?

LE PRÉSIDENT : Oh, vous vous en rapprocheriez beaucoup plus que vous ne l'êtes présentement.

MME CAROLYN KOLEBABA : Alors, avez-vous entendu parler du corridor est/ouest auparavant ?

LE PRÉSIDENT : Monsieur Mann me l'a mentionné en passant au déjeuner, mais je ne sais absolument pas si c'est imminent ; évidemment, c'est certainement possible, mais je crois que cela sera motivé par les ressources. Lorsqu'il y aura assez de marchés pour les ressources, partout à travers la province de Peace River jusqu'à Fort McMurray, à travers cette zone des pétroles lourds, alors ce sera construit.

MME CAROLYN KOLEBABA : Et je vous dirais que les ressources sont là, mais que c'est motivé par la politique et que l'analyse politique de cela, c'est que s'il y a un corridor est/ouest,

les dollars vont commencer à s'en aller vers différentes régions de la province plutôt qu'à Edmonton et Calgary. Alors, je vous dirais qu'il s'agit définitivement d'une motivation politique et qu'il faut que nous travaillions plus fort dans le Nord, mais que nous n'avons pas une population qui crie aussi fort que celles d'Edmonton et de Calgary. Alors, nous sommes étranglés par cela, par les gens, comme vous, et nous aimerions que vous preniez note de ce que nous disons aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT : Je crois que – nous avons réfléchi à, vous savez, une circonscription « North Peace », si je peux mettre cela entre guillemets de citations, mais cela serait à environ 50% en deçà du quotient provincial.

MME CAROLYN KOLEBABA : Non, cela ne marchera pas tant que cette route ne sera pas là.

M. LORNE MANN : Le NADC a réuni la stratégie d'une route du Nord dans laquelle le –

LE PRÉSIDENT : Monsieur Mann, pourriez-vous utiliser le micro, s'il vous plaît, la rapporteur, rappelez-vous que vous êtes dans une Cour ici ?

M. LORNE MANN : Le corridor nord-ouest, est/ouest de Peace River-Fort Mac, comme nous aimons l'appeler, fait partie de la stratégie routière du Northern Alberta Council ; cela avec d'autres latéraux et routes-liens majeures, et cela est appuyé à travers le Nord, à ce que je sache, et tous les conseils et les municipalités rurales l'ont adoptée, alors si vous pouviez inclure cela dans les délibérations, cela aiderait certainement à la légitimer. Mais c'est une priorité du Nord et elle est de plus en plus reconnue, le ministre du Transport Stelmach s'y étant référé en tant qu'élément positif au cours d'une réunion récente. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup d'être venus. Transmettez nos bons vœux à tous les membres du Barreau, et j'espère qu'ils se conduisent avec décorum, comme ils le font habituellement ?

Bien, Mesdames et Messieurs, s'il n'y a rien de plus, nous ajournerons. Merci encore une fois d'être venus, et nous sommes en route pour Fort McMurray.

MME KHULLAR : Par avion.

FIN DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

CERTIFICAT DE TRANSCRIPTION

Je, soussignée, atteste que les pages précédentes sont une transcription fidèle des délibérations notées par moi-même en sténographie et transcrites à partir de cela au meilleur de mes habiletés.

En date du 18^e jour d'octobre 2002 à la ville d'Edmonton, province de l'Alberta.

S. Petryshyn, CSR (A)
Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice